

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Propos de Vincent BARRAUD

Vice - président chargé des finances de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

En préambule, précisons que les dispositions présentées en première partie de ce rapport, rédigé au mois de novembre, étaient encore provisoires. Elles se rapportent au Projet de Loi de Finances 2017 sans prise en compte des amendements successifs adoptés en discussion parlementaire.

L'enjeu majeur du projet de loi de finances pour 2017 reste le renouvellement de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques.

Le projet de loi de finances procède donc à une réduction de 2,63 milliards d'euros supplémentaires sur la DGF des collectivités territoriales.

Pour la CARA, cette baisse de 2,63 milliards d'euros reconduite pour 2017 devrait se concrétiser par un prélèvement supplémentaire de 246 milliers d'euros.

A l'échelle du territoire ce seront plus de 7,3 millions d'euros qui seront prélevés en 2017 au titre de la participation au redressement des finances publiques dont 1,5 millions d'euros sur les ressources de la CARA.

Depuis l'exercice 2014, ce sont près de 3,7 millions d'euros de dotations qui auront fait défaut aux ressources de fonctionnement de la CARA pour l'exercice de ses compétences.

Les recettes de fonctionnement du secteur local ne devraient pas connaître de progression significative en 2017.

En effet, entre baisse des dotations et revalorisation des bases locatives insignifiante, nous avons dû composer avec des ressources atones pour l'élaboration des budgets.

Pour rappel, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases retenu lors de l'examen du projet de loi de finances 2017 (après rédaction du DOB) est de 0,4 %, **soit le plus faible jamais connu ces dix dernières années.**

Rappelons que 64 % des recettes perçues sur le territoire sont reversées au titre des politiques de compensation.

Concrètement, nous sommes aujourd'hui soumis à des évolutions radicales sans précédent. **La baisse drastique et rapide des dotations de l'Etat et la réduction des marges de manœuvre fiscales sont le symbole d'un cadre financier très contraint.**

Je vous rappelle, que pour la deuxième année consécutive, les budgets seront élaborés sans reprises des résultats et inscription des restes à réaliser. Les emprunts d'équilibre qui seront inscrits aux budgets 2017 le seront donc à titre provisoire et seront diminués en tout ou partie après affectation des résultats de l'exercice 2016.

Nous avons donc poursuivi pour l'exercice 2017 notre action sur la maîtrise de la dépense afin de consolider et de garantir les équilibres structurels de nos budgets.

Les recherches d'économies opérées dans le fonctionnement des services ont été annoncées clairement et sans équivoque dès la note de cadrage budgétaire du Président.

Les orientations données pour l'élaboration des budgets insistaient notamment sur la concrétisation des dispositions prévues par la Loi NOTRe (transferts et redéfinition des compétences à tous les échelons territoriaux) et une action centrée sur la maîtrise de la dépense.

Le respect de ces consignes a permis de réaliser une diminution des dépenses des services de plus de 445 000 euros, soit une baisse de 1,6 %. Rappelons que le budget primitif 2016 enregistrait déjà une baisse de 3,4 % sur les propositions budgétaires des services.

Ce budget enregistre :

- **Des nouvelles actions :**

- Etude filière bois énergie
- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat - Programme d'Intérêt Général
- Atelier de transformation/groupement de commande, phase opérationnelle
- Ouverture au public de la Maison des douanes
- Randonnées Kayak
- Etude Transfert des piscines
- Subvention Office de Tourisme Communautaire

- **Une inflation sur certains postes de dépenses :**

- Démoustication
- Entretien véhicules sécurité zones de baignade
- Maintenance logiciel métier
- Frais Avocats / contentieux

- **Compensées par des économies :**

- Suppression de la compétence Voirie communautaire
- Fin d'activité de la Maison de l'emploi
- Budget Communication
- Budget Commande publique
- Marchés Assurances
- Formation des élus
- Coût DSP transport (baisses indices révision)
- Attributions de compensation versées (baisse provisoire / transfert tourisme)
- Frais financiers (pas d'emprunt en 2016)

En matière de ressources humaines, notre organisation comptait 167 agents au 11 novembre 2016, respectant une parité exemplaire (53% de l'effectif est féminin, et donc 47 % masculin).

Le budget des ressources humaines prévoit pour 2017 3 agents supplémentaires (1 gestionnaire de la plateforme entreprendre, 1 développeur informatique, 1 agent sécurité des zones de baignade). Ce budget sera surtout impacté par des réajustements d'ordre technique liés à la revalorisation des points d'indice, le reclassement indiciaire des catégories B et l'enveloppe complémentaire en matière d'action sociale.

En matière de dotation aux amortissements, opération réglementée sur laquelle les marges de manœuvre sont inexistantes (sauf à ne plus investir ...), le budget 2017 connaîtra une inflation de plus de 235 000 euros.

Les dépenses du budget principal resteront malgré tout contenues, leur progression totale n'étant que de 0,73 %. **Si nous neutralisons les impacts budgétaires conséquents au transfert de la compétence tourisme, nous pouvons dire que nous avons stabilisé les dépenses à leur niveau précédent puisque leur augmentation n'est que 0,16 %.**

Malgré ces conclusions satisfaisantes, nous devons rester lucides et admettre que nous avons bénéficié cette année :

- de l'aubaine conjoncturelle liée à la baisse des indices intégrant les formules de révision,
- de l'absence de frais financiers supplémentaires, ce poste de dépenses devant naturellement augmenter au regard de nos ambitions en matière d'équipement,

et qu'à très court terme, le budget principal subira :

- les dépenses générées par les prochaines prises de compétence en matière de zones d'activités économiques, de gestion des eaux et milieux aquatiques et prévention des inondations, de gestion des eaux pluviales,
- le déficit probable de ressources qu'il faudra compenser pour le financement des actions du futur office de tourisme communautaire.

Nous avons donc atteint les limites de l'exercice consistant à brider les budgets des services opérationnels et nous nous retrouvons au pied du mur face aux perspectives de nouvelles dépenses.

En matière d'équipement prévu pour l'exercice 2017, les programmes d'investissement proposés au travers des différents budgets restent conséquents.

En effet, **le niveau des dépenses d'équipement est de 34,2 millions d'euros, il s'élève à 36,2 millions d'euros si on ajoute les opérations de travaux nécessaires à l'aménagement du Parc des Justices 2 à Arvert.**

33 % des investissements sont supportés par le budget principal.

Les principaux suivent :

- Construction nouvelle gendarmerie :	5 892 498,00 €
- Aide à la production de logements sociaux :	1 304 800,00 €
- Fonds de concours :	1 100 000,00 €
- Assainissement pluvial (études) :	500 000,00 €
- Informatique :	287 000,00 €
- Gare intermodale de Saujon :	271 200,00 €
- Maison des douanes (sur AP/CP) :	257 953,00 €
- Centre Technique Zone Queue de l'Ane :	200 000,00 €
- Ligne LGV Tours Bordeaux :	160 000,00 €
- Aide à l'accession aux particuliers :	150 000,00 €
- Gare intermodale de Royan :	146 400,00 €
- Aires de passage et grands rassemblements :	114 000,00 €
- Schéma directeur défenses incendie :	110 000,00 €
- Quartier Electricité de Royan (études) :	100 000,00 €

38 % des investissements sont supportés par le budget « Assainissement »,

La liste détaillée des opérations intégrées à ce budget (13,9 millions d'euros) figure en page 120 du document remis.

22%, soit 7,9 millions d'euros, des investissements relèvent du budget « Gestion des déchets » :

- 3 410 000 € seront consacrés à l'implantation d'une déchèterie artisanale à Arvert,
- 2 448 000 € seront consacrés à l'implantation d'une nouvelle déchèterie des particuliers à Vaux sur Mer,
- 605 000 € seront dédiés aux travaux de réhabilitation des déchèteries de particuliers,

- 500 000 € à la mise en place d'un système de contrôle d'accès aux déchèteries,
- 500 000 € aux travaux d'aménagement de la déchèterie de Royan,
- 220 000 € à la poursuite du programme « Colonnes Enterrées ».

La Gestion par Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP), permettant de mieux planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements, sera poursuivie en 2017.

Les programmes concernés sont :

- Logements sociaux - Aide à la production : CP 2017 = 1 304 800 €
- Maison CARA (maison des douanes) : CP 2017 = 257 953 €
- Création du Parc d'Activités "Les Justices" à Arvert : CP 2017 = 1 903 296 €
- Equipement des arrêts de bus en abris voyageurs : CP 2017 = 192 300 €
- Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport : CP 2017 = 116 640 €
- Construction de nouvelles casernes de gendarmerie : CP 2017 = 5 892 498 €
- Aménagement de la gare intermodale de Saujon : CP 2017 = 271 200 €

Près de 10 millions de dépenses d'équipement seront gérés dans le cadre d'autorisations de programme pour l'exercice 2017, soit 27 % des dépenses d'équipement prévisionnelles.

L'analyse de la dette permettant le financement de ces équipements démontre une réelle maîtrise réalisée ces dernières années. Le Capital Restant Dû au 31 décembre 2016 s'élève à 8,3 millions d'euros.

La dette de la CARA ne présente aucun risque et repose pour près de 80 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux. Son taux moyen est de 2,14 % et le ratio de désendettement de la CARA est de 0,55 années.

En synthèse, les dépenses prévues pour l'exercice 2017 par grand champ de compétence exercées par la CARA sont les suivantes :

- Péréquation (Fonds de concours, DSC)	1,6 millions d'euros
- Charges de Structure et Actions Générales	6,4 millions d'euros
- Sécurité et Salubrité publique	10,5 millions d'euros
- Gestion Accueil des Gens du Voyage	544 000 euros
- Protection, Mise en Valeur du Milieu Naturel et Amélioration du Cadre de Vie	1,3 million d'euros
- Aménagement de l'Espace Communautaire	609 000 euros
- Déplacements Urbains et Transports Collectifs	7 millions d'euros
- Politique de Logements	1,8 millions d'euros
- Politique de la Ville et de la Solidarité	2,6 millions d'euros
- Développement Economique	3,1 millions d'euros
- Affaires culturelles, animation Territoriale	3,4 millions d'euros
- Budget annexe Assainissement	15,5 millions d'euros
- Budget annexe Gestion des Déchets	13,6 millions d'euros
- Reversement de Fiscalité	16,3 millions d'euros

La ventilation de ces crédits par poste est présentée dans le DOB. Le détail par ligne sera présenté dans les différents budgets primitifs.

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI